

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2015/ 156 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS
AU GRADE SUPERIEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°001/CNT/2012 du 17 janvier 2012, portant statut général des militaires ;

Vu le décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 25 janvier 2014, portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret D/2014/091/PRG/SGG du 11 avril 2014, portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale,

DECRETE

Article 1^{er} /: Les officiers de l'Armée Guinéenne, dont les prénoms et nom suivent, sont promus au grade de Lieutenant-colonel à titre exceptionnel. Ce sont :

N/O	MATRICULE	GRADE	PRENOMS	NOM	FONCTIONS	OBS.
ARMEE DE TERRE						
1	13656/G	CDT	Mohamed Lamine	DIARRA	CDT BATA	
2	16841/G	CDT	Momory	DEMBADOUNO	CDT GIR	

Article 2/ : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 19 AOUT 2015 2015

Professeur Alpha CONDE